

Affaire n°40/1926 : Vote de subventions aux associations.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre,

Considérant que ces associations contribuent au développement d'activités, de services, à la cohésion sociale des quartiers et participent pleinement au mieux vivre ensemble ;

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif en participant au financement du fonctionnement ou d'actions au titre de l'exercice budgétaire 2025,

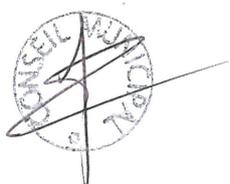
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :

Associations	Nature de la Subvention	Subventions en Euros (€)	Conventions Annexées
Association Jeunesse Solidaire	Action « Tricotons pour les enfants malades »	2 000 €	Non
Association Simangavol	Fonctionnement	2 500 €	Oui
Kréé Pour l'Avenir du Peuple	Fonctionnement	2 500 €	Oui
TOTAL		7 000 €	-

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 028 65748 161 RE25000035

• **D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées,
• **DE L'AUTORISER**, lui, l'un des Adjointes délégués ou le Directeur Général des Services dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Document communiqué en préfecture
Réf. : 250620-40-1926-DE
Date de la décision : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION